

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE
Bruxelles, le 10 mai 1972.

Fifth report on social policy trends in the Community (Luxembourg, 10 mai 1972).

Summary of address by Mr Coppé, member of the Commission

At the debate on the report by Mr Pianta, Mr Coppé, Commissioner for Social Affairs, outlined the latest social developments in the Community. He said 1971 had been a productive year on the social and the legislative side, which had witnessed the setting-up of the Standing Committee on Employment, the reform of the European Social Fund, the remodelling of the rules on social security for migrant workers, the adoption of general guidelines on vocational training as the basis for an action programme, and the publication of a Community "Blueprint" for social action, which had been well received and was already having visible results.

More and more account was being taken of social aspects in formulating Community policies. In the last few weeks the Commission had produced a preliminary reply to a memorandum on employment submitted to the Council by the Italian Government, and a study on the finances of the social security systems in the Member States from 1971 to 1975 had also been completed and forwarded to the Council and Parliament.

The resolution adopted at the Summit Conference in December 1969 calling for concerted action on social policy was beginning to bear fruit, with social policy no longer being conducted in isolation as it had been for so many years.

The unemployment trend in the Community had levelled out or indeed shown a slight downturn in the past few months, but the level of unemployment was nonetheless appreciably higher than in previous years. In particular the increased unemployment among juveniles was causing concern, and the Commission was anxious to submit proposals on the subject as soon as possible.

The Commission had submitted to the Council a detailed programme of action on health protection and environmental conservation, advocating various measures in this connection in the spheres of industry, housing and recreation in the Community. What was new about this is not the emphasis on tackling the matter jointly - for it had long been generally recognized that the problems could not be effectively dealt with at national level - but the very comprehensive scope of the proposals, which covered practically every field within a single connected framework.

Mr. Coppé also announced that a draft directives were being prepared and would be submitted to the Council concerning the problem of mass dismissals by multinational companies.

The commission is thus replying to the concern which has arisen recently when mass dismissals were carried out within the Community.

N.B. The European Social Fund has taken effect as from May 1st, 1972.

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Bruxelles, le 10 mai 1972

Cinquième aperçu de l'évolution de la politique sociale dans la Communauté (Luxembourg, le 10 mai 1972)

Résumé de l'intervention de M. Coppé, membre de la Commission

Au cours de la discussion relative au rapport de M. Pianta, le professeur Coppé, membre de la Commission, responsable des Affaires sociales, a donné un aperçu de l'évolution récente en matière sociale dans la Communauté. Il a déclaré que 1971 avait été une bonne année au point de vue social et législatif : création du Comité permanent de l'emploi, renouvellement du Fonds social européen, renouvellement des règlements en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants, fixation de orientations politiques générales dans le domaine de la formation professionnelle en vue de l'élaboration d'un programme d'activités et publication d'un projet relatif à un programme communautaire d'action sociale qui a été bien reçu et dont les effets sont déjà sensibles.

Les différents domaines de la politique tiennent compte de plus en plus des dimensions sociales. Au cours des semaines qui viennent de s'écouler, la Commission a achevé une première réponse à un mémorandum que le gouvernement italien avait soumis au Conseil concernant l'emploi; une étude relative à l'évolution financière de la sécurité sociale dans les Etats membres (1971-1975) a elle aussi été achevée et envoyée au Conseil et au Parlement.

La résolution adoptée au cours de la conférence au Sommet de décembre 1969, qui fait état de concertation en matière de politique sociale, commence, selon M. Coppé à porter des fruits et la politique sociale n'est plus isolée comme cela a été le cas pendant des années.

Au cours de ces derniers mois, l'accroissement du chômage dans la Communauté s'est stabilisé ou a diminué quelque peu, mais le niveau du chômage est encore nettement plus élevé qu'au cours des dernières années. C'est surtout l'accroissement du chômage des jeunes qui est préoccupant et la Commission entend faire rapidement des propositions à ce sujet.

En ce qui concerne la protection de la santé et la politique de l'environnement, la Commission a soumis au Conseil un programme d'action détaillé. Ledit programme prévoit notamment des actions relatives à la protection de la santé et à la protection de l'environnement dans les entreprises, dans les régions habitées et dans les aires de détente de la Communauté. L'originalité de cette proposition ne réside pas dans l'approche communautaire du problème car il y a longtemps que chacun est convaincu de l'impossibilité d'avoir recours à des solutions nationales, mais bien dans le caractère universel de la proposition qui couvre pratiquement tous les domaines dont on sait qu'ils sont étroitement liés entre eux.

Monsieur COPPE a annoncé également qu'une proposition de directives était en voie d'élaboration et allait être soumise au Conseil pour ce qui est du problème de licenciements collectifs, notamment de la part des sociétés multinationales.

La Commission répond ainsi aux préoccupations récemment manifestées à l'occasion des licenciements collectifs qui ont été opérés dans la Communauté.

N.B. : Le Fonds social européen vient d'entrer en vigueur le 1er mai 1972.